Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230628-2023_035-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
20/06/2023

Date d'affichage
20/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :
M. CHABROUT Guy donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 35
Objet : Tarifs

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs pour la régie de recettes de la Maison Carrée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des tarifs 2023 acté par délibération du 16 novembre 2022, modifié le 5 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances réunie le 15 juin 2023,

Il est proposé de fixer le tarif de vente des foulards « fêtes de Nay » à 3 €. L'encaissement sera effectué auprès de la régie de recettes de la Maison carrée. Ils seront en vente à la Maison Carrée aux heures d'ouverture du mardi au dimanche en juillet et août de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230628-2023_035-DE

Il est également proposé de fixer le tarif de vente des posters numérotés, signés Jean-Pierre Ugarte à 30 €, auprès de la régie de recettes de la Maison carrée.

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de la régie de recettes de la Maison carrée : vente des foulards « fêtes de Nay » à 3€, vente des posters numérotés, signés JP Ugarte à 30 €

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA